



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Bureau des études et des affaires générales
DAF-D2023-009935

Direction des affaires
financières

Paris, le – 5 OCT. 2023

Le Secrétaire général

à

Madame la Présidente
de la cinquième chambre de la Cour des comptes

Objet : Réponse au relevé d'observations définitives de la Cour des comptes :
« Les comptes et la gestion du centre d'études et de recherches sur les qualifications –
exercices 2016-2020 »

Références : Votre lettre n° S 2023-0641 du 25 juillet 2023

Par lettre citée en référence, vous m'avez adressé un relevé d'observations définitives, destiné à être publié, élaboré au terme du contrôle des comptes et de la gestion du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), sur la période 2016-2022.

À titre liminaire, il convient de rappeler que le Céreq est l'une des seules organisations travaillant sur le lien formation emploi. Son expertise sur la connaissance des liens entre formations, travail et emploi est reconnue. Au-delà de ses enquêtes « historiques », il a réussi à diversifier ses activités pour répondre aux besoins de la sphère de la formation professionnelle.

Toutefois, l'établissement fait face à des défis majeurs. Son environnement a été profondément transformé ces dernières années, aussi bien sur le plan institutionnel par l'arrivée de nouveaux acteurs tels que France Compétences et les opérateurs de compétences que par les avancées technologiques facilitant l'exploitation des données administratives et créant des redondances avec une partie des apports de l'enquête *Génération*.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MÉNJ) et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), en lien avec les autres tutelles, ont engagé une réflexion sur le positionnement le plus approprié du Céreq, ses missions et son modèle économique. Ils accompagneront l'établissement dans sa transformation pour répondre aux enjeux de demain.

Au-delà, les cinq recommandations adressées par la Cour au secrétaire général des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des Jeux olympiques et paralympiques appellent les remarques suivantes.

Recommandation n° 1 (secrétariat général des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, direction du budget) : **assurer, au moins une fois par an, un niveau de représentation approprié au comité de tutelle, de telle sorte qu'il puisse exercer une fonction stratégique** (page 21).

Depuis 2017, le ministère de l'éducation nationale organise des comités de tutelle qui réunissent toutes les *directions métier*, un représentant de l'enseignement supérieur et un représentant de la recherche ainsi qu'un représentant des ministères chargés de l'emploi et du travail.

Ce comité se réunit au moins une fois par an pour tirer le bilan du contrat d'objectifs et de performance (COP) en cours et pour examiner les axes stratégiques et les points d'actualité de l'établissement. En période d'élaboration du COP, ce comité se réunit deux fois spécifiquement sur ce dossier.

Le niveau de fonction des membres du comité de tutelle requis est au moins celui de sous-directeur avec une présence systématique du Secrétaire général ou de son adjointe, donc un niveau compatible avec des prises de décision stratégique.

Recommandation n° 2 (secrétariat général des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales) : **veiller à ce que le ministère chargé de l'enseignement supérieur soit signataire du prochain contrat d'objectifs et de performance** (page 21).

Aux termes de l'article D. 313-38 du code de l'éducation, le MESR n'est pas une tutelle à proprement parler de l'établissement et n'est donc pas signataire du COP. Cependant, le MESR fait partie du comité de tutelle qui participe à l'élaboration du COP et le valide.

Recommandation n° 3 (secrétariat général des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales,) : **veiller à ce que le prochain COP s'attache à consolider l'action du CÉREQ au plan européen et international** (page 21).

La dimension européenne et internationale de l'action du Céreq figure depuis plusieurs exercices dans les COP. Celle-ci s'est effectivement accrue de manière significative.

Toutefois, l'établissement doit aller au-delà des collaborations ou participations à des projets européens ou transnationaux, et consolider sa capacité d'expertise et d'appui aux tutelles sur les enjeux européens en matière de formation professionnelle. Le prochain COP prévoit de renforcer l'action du Céreq dans ce sens. Ainsi, lors du dernier comité de tutelle du 21 décembre 2022, au cours de l'examen des axes stratégiques du prochain COP, il a bien été relevé que l'action 1.1.4 « suivre, en lien avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, l'enquête européenne d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur « *european graduate tracking initiative* » peut positionner le Céreq à l'international et ainsi, lui permettre d'obtenir des financements.

Recommandation n° 4 (Céreq, secrétariat général des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales) : **dans le prochain contrat d'objectifs et de performance, compléter la couverture territoriale du Céreq en métropole et singulièrement en Île-de-France de même qu'en outre-mer et veiller à un meilleur positionnement de l'établissement en réponse aux besoins d'expertise territoriale de l'administration centrale comme déconcentrée** (page 37).

Dans le périmètre de l'éducation nationale, c'est la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) qui pilote les politiques publiques relatives à l'orientation ainsi qu'aux formations initiale et continue ; la DGESCO anime les réseaux des services déconcentrés chargés de ces thématiques qui sont en lien avec l'ensemble des partenaires territoriaux.

Ainsi, l'apport du Céreq ne se situe pas sur l'animation territoriale, mais sur un appui à la connaissance des territoires. Dans un souci de bonne gestion et d'intérêt partagé pour l'ensemble des parties, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a demandé au Céreq de s'emparer des données du dispositif InserJeunes, pour les valoriser auprès des centres associés, des équipes de chercheurs et de son réseau de partenaires sur tout le territoire (métropolitain et ultramarin). Ces données sont accessibles en *open data* à des niveaux très fins ou sous convention, dès lors que l'étude requiert des données individuelles.

Recommandation n° 7. (Céreq, secrétariat général des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales) : **conduire en 2023, dans le cadre de l'élaboration du futur contrat d'objectifs et de performance, une réflexion sur le positionnement du Céreq dont découlent son statut, son modèle économique et sa politique de ressources humaines, puis inscrire dans le futur contrat la trajectoire permettant une transition vers ce nouveau modèle d'activité** (page 51).

Cette recommandation est partagée. En effet, les productions statistiques des ministères de tutelle sur l'emploi et la formation à partir de données administratives se sont beaucoup enrichies récemment, tirant largement profit des nouvelles sources de données disponibles. Cette évolution majeure amène à s'interroger fondamentalement sur le positionnement de l'enquête *Génération* et la contribution du Céreq aux orientations définies par les tutelles.

Dans ce contexte, l'activité de l'établissement doit évoluer pour tirer profit des progrès de la connaissance statistique des phénomènes qu'il étudie. Dans cette période transitoire, une nouvelle enquête *Génération* vient d'être lancée, mais il convient de s'interroger sur les bénéfices et la plus-value de cette enquête à l'avenir.

Dès à présent, les tutelles engagent une réflexion sur les missions pouvant être confiées au Céreq, notamment au travers de la valorisation des données administratives en complémentarité des productions des services statistiques ministériels. Cette réflexion portera également sur le positionnement de l'établissement et sur son modèle économique, permettant le développement accru des ressources propres, dont découleront les choix de politiques de ressources humaines les plus adaptés.

Le Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TLG', with a long horizontal stroke extending to the right.

Thierry LE GOFF